



1 employeur, 2 postes, lissage d'heures

Par **TennisJulie**, le 15/02/2025 à 16:09

Bonjour,

Je suis actuellement employée par une association tennis club pour agent d'accueil, un mi-temps de 21.5h semaine.

J'ai un second poste de professeure de tennis en libéral, pour le même club, pour environ 10h semaine (sur 30 semaines).

Nous allons faire un changement au club, puisque je vais être salariée complètement, pour les 2 postes.

L'un des contrats est en groupe 1 agent d'accueil, le second serait groupe 5, technicien.

Les taux ne seront donc pas identiques.

Je voulais savoir s'il était possible de mettre deux lignes sur le contrat, pour chaque emploi, avec les taux différents, dans le but de pouvoir modifier/quitter une partie ou l'autre.

De plus, j'aimerais être sûre de comprendre le lissage sur l'année.

Exemple, je fais sur 30 semaines 300h, c'est bien $300/30 = 10h$.

Ce 10h semaine, est multiplié par 52 semaines de l'année, ($10 \times 52 = 520h$), divisé par le nombre de mois de l'année 12 ($520/12 = 43.33h$ au mois?)

Et ces heures du mois seront à multiplier par le taux horaire brut.

Est-ce correct?

Merci d'avance pour vos réponses et vos aides.

Par **miyako**, le 15/02/2025 à 21:25

Bonsoir,

L'un des contrats est en groupe 1 agent d'accueil, le second serait groupe 5, technicien.

[quote]

cassation sociale 12 juillet 2006 n°04-48654 publié au bulletin

En présence de deux contrats de travail signés à la même date par le salarié avec le même employeur, seul le plus favorable à l'intéressé doit recevoir application.

[/quote]

Donc l'ensemble des deux contrats doit être rémunéré groupe 5 ,il n'est pas possible d'appliquer deux taux différents.Au total vous ferez 136.h50 par mois .

Cordialement